

**DELIBERATION n° CS 18 04 25**  
**Séance du jeudi 3 Avril 2025**

**BUDGET DECHETS  
 REHABILITATION DU SITE DU HOUGA**

<b>Nombre de membres</b>
En exercice : 19
Présents : 15
Procuration :
Absent : 4
<b>Date de la convocation</b>
Le 21 Mars 2025
<b>Date d'affichage</b>

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, Mme Céline SALLES

Par délibération en date du 9 Juillet 2020, le Comité Syndical a voté une première enveloppe financière pour la réhabilitation du site ISDND du Houga d'un montant de 800 000 €. La réhabilitation du dernier casier du site était prévue en plusieurs phases pour limiter les nuisances olfactives et optimiser la gestion du biogaz. Une première phase est terminée à ce jour pour un montant de 525 828 €.

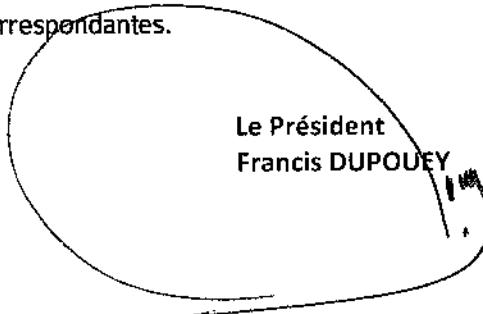
Une deuxième phase de réhabilitation est prévue sur 2025-2026 avec la fin d'exploitation du site prévue au 31/12/2025. La réhabilitation du dernier casier et l'aménagement final du site sont estimés à 1 000 000€. Ces travaux sont nécessaires pour satisfaire à la réglementation en vigueur sur la fermeture de sites d'enfouissement de déchets.

Il est donc prévu de porter le montant prévisionnel de l'opération à 1 600 000 € pour couvrir l'ensemble des travaux à réaliser à la suite de la fermeture du site.

Entendu le rapport de Monsieur le Président  
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- D'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière engagée pour la réhabilitation du site de l'ISDND du Houga et la porter à 1 600 000 €,
- D'inscrire au budget déchets, les sommes correspondantes.

Le Président  
 Francis DUPOUHEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.